

ANNEXE A

concernant les produits visés à l'article 15

Code NC	Désignation des marchandises
0503 00 00	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y compris les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés mais non découpés en forme ; poudres et déchets de ces matières :
0507 10 00	- Ivoire ; poudre et déchets d'ivoire
0509 00	Eponges naturelles d'origine animale
1302	Sucs et extraits végétaux ; matières pectiques, pectinates et pectates, agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :
	- Sucrs et extraits végétaux :
1302 13 00	- - de houblon
1302 20	- Matières pectiques, pectinates et pectates :
ex 1302 20 10	- - à l'état sec : - Matières pectiques et pectinates
ex 1302 20 90	- - autres : - Matières pectiques et pectinates - Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :
1302 31 00	- - Agar-agar
1302 32	- - Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés :
1302 32 10	- - - de caroubes ou de graines de caroubes
1302 32 90	- - - de graines de guarée
1302 39 00	- - autres
1401	Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul, par exemple) :
ex 1401 10 00	- Bambous : - autres que bruts ou simplement refendus
ex 1401 20 00	- Rotins : - autres que bruts ou simplement refendus
ex 1401 90 00	- autres : - Roseaux et similaires, joncs et similaires, bruts ou simplement refendus
1402	Matières des espèces principalement utilisées pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin, par exemple), même en nappes avec ou sans support en autres matières :
ex 1402 10 00	- Kapok : - sur support - autre que brut - autres :
ex 1402 91 00	- - Crin végétal : - sur support - autre que brut
1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs :
ex 1404 90 00	- autres - autres que matières premières végétales pour la teinture ou le tannage, grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier-doum et similaires) à tailler : - sur support

Code NC	Désignation des marchandises
1505	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline
1515	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées
1515 60	- Huile de jojoba et ses fractions :
1515 60 90	-- autres
1518	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n° 1516 ; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs :
1518 00 90	- autres
1520	Glycérine, même pure ; eaux et lessives glycérineuses
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés :
1521 10	- Cires végétales :
1521 10 90	-- autres
1521 90	- autres :
1521 90 10	-- Spermaceti, même raffiné ou coloré
1521 90 91	-- Cires d'abeilles ou d'autres insectes, même raffinées ou colorées --- brutes
99	--- autres
1702	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés :
1702 10	- Lactose et sirop de lactose :
1702 10 10	-- contenant en poids à l'état sec 99 % ou plus de produit pur
1702 30	- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose : -- autres :
1702 30 51 et 59	--- en poudre cristalline blanche, même agglomérée et autres
1803	Pâte de cacao, même dégraissée
1804	Beurre, graisse et huile de cacao
1805	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
1901	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 50 % en poids, non dénommées ni comprises ailleurs ; préparations alimentaires de produits des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 10 % en poids, non dénommées ni comprises ailleurs :
ex 1901 10 00	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail : - à l'exclusion des préparations contenant de la poudre de cacao et du lait préparé en poudre
1901 20 00	- Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905
1901 90	- autres :

Code NC	Désignation des marchandises
	-- Extraits de malt :
1901 90 11	--- d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90 % en poids
1901 90 19	--- autres
ex 1901 90 90	-- autres : - à l'exclusion des préparations contenant de la poudre de cacao et du lait préparé en poudre, pour des usages diététiques ou culinaires
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé :
1902 11	-- contenant des oeufs
1902 19	-- autres
1902 40	- Couscous :
1902 40 10	-- non préparé
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculs, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculs en feuilles et produits similaires
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs :
	- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux :
2008 11	-- Arachides :
2008 11 10	--- Beurre d'arachide
2008 99	-- autres :
ex 2008 99 99	----- autres : ----- Feuilles de vignes, jets de houblon et parties comestibles similaires de plantes
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés :
2101 10	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :
2101 10 11 et 19	-- à l'état solide et autres
	-- Préparations :
2101 10 91	--- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de protéines du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculs ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 2,5 % de protéines du lait, moins de 5 % de saccharose, ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculs
2101 20	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté :
2101 20 10	-- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de protéines du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculs ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 2,5 % de protéines du lait, moins de 5 % de saccharose, ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculs
2101 30	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés

Code NC	Désignation des marchandises
2102	Levures (vivantes ou mortes) ; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 3002) ; poudres à lever préparées :
2102 20	- Levures mortes ; autres micro-organismes monocellulaires morts :
2102 20 11 et 19	- - en tablettes, cubes ou présentations similaires, ou bien en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg et autres
2102 30	- Poudres à lever préparées
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs :
2106 10	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées :
2106 10 10	- - ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de protéines du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 2,5 % de protéines du lait, moins de 5 % de saccharose, ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule
2106 90	- autres :
2106 90 30 à 59	- - d'isoglucose et autres :
ex 2106 90 91	- - - ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de protéines du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 2,5 % de protéines du lait, moins de 5 % de saccharose, ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule - à l'exclusion des hydrolysats de protéines et des autolysats de levure
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 2009
2203	Bières de malt
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses ; préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons
2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués ; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués" ; extraits et sauces de tabac
2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés : - Monoalcools saturés :
2905 43	- - Mannitol
2905 44	- - D-Glucitol (sorbitol)
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines ; colles de caséine :

Code NC	Désignation des marchandises
3501 10	- Caséines :
3501 90	- autres :
3501 90 90	-- autres
3502	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines :
3502 10	- Ovalbumine :
3502 10 91 et 99	-- séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.) et autre
3502 90	- autres :
	-- Albumines, autres que l'ovalbumine
	-- - autres :
3502 90 51 et-59	-- - - séchée (en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc) et autre
3505	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple) ; colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés :
3505 10	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés :
3505 10 10	-- Dextrine
	-- autres amidons et féculés modifiés :
3505 10 90	-- - autres
3505 20	- Colles
3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs :
3809 10	- à base de matières amylicées
3823	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie ; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs ; produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs :
3823 60	- Sorbitol autre que celui du n° 2905 44